ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dissolution du GSP du commissariat de Beaucaire-Tarascon

Question écrite n° 4269

Texte de la question

M. Yoann Gillet alerte M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la dissolution du groupe de sécurité de proximité (GSP) du commissariat de Beaucaire-Tarascon qu'il découvre. Le manque d'effectifs aurait apparemment contraint les autorités à choisir entre le maintien d'une équipe de nuit et celui du GSP. M. le député rappelle que la ville de Beaucaire compte deux importants quartiers prioritaires (QPV), tandis que celle de Tarascon en compte un. Si la situation à Beaucaire est calme et apaisée, en raison notamment d'une politique municipale volontariste en la matière, la sécurité des habitants ne peut reposer que sur la police municipale, dont les prérogatives sont malheureusement bien trop restreintes par la loi pour pouvoir se passer de l'appui de la police nationale. Par ailleurs, la délinquance est forte à Tarascon, notamment dans le quartier des Ferrages. Cette commune des Bouches-du-Rhône ne bénéficie pas des mêmes choix en matière d'effectifs de police municipale que sa voisine gardoise. La suppression du GSP fragilise davantage la situation de la commune de Tarascon et retire à celle de Beaucaire la possibilité de se faire assister de policiers luttant contre la délinquance du quotidien. Cette situation soulève une interrogation sur la cohérence entre les déclarations médiatiques récentes de M. le ministre et les décisions prises sur le terrain. M. le député s'étonne de ne pas avoir été informé officiellement de la suppression du GSP et s'interroge sur la véritable volonté du Gouvernement. Il exige des mesures nécessaires pour que des effectifs supplémentaires soient déployés au sein du commissariat de Beaucaire/Tarascon afin que le GSP puisse être recréé. Il souhaite connaître sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

En 2024, la délinquance générale a diminué dans les deux communes de Beaucaire et de Tarascon. Avec 1 115 faits constatés à Tarascon et 903 à Beaucaire, cette baisse est respectivement de 14,56 % et de 8,08 %. Les atteintes à l'intégrité physique ont diminué de 15,38 % à Tarascon et de 21,81 % à Beaucaire. S'agissant des atteintes aux biens, elles sont en légère hausse à Tarascon (+1,25 %) mais diminuent à Beaucaire (-10,41 %). Ces chiffres ne justifient nul triomphalisme ni ne sauraient conduire à minorer les attentes des habitants et de leurs élus en matière de sécurité ou le sentiment d'insécurité. Ils témoignent en revanche de la totale mobilisation des forces de police et des résultats qu'elles obtiennent. S'agissant du groupe de sécurité de proximité (GSP) de la circonscription de police nationale (CPN) de Tarascon-Beaucaire, il a été créé en septembre 2021. Composé de 2 groupes travaillant en régime cyclique, sa mission est d'assurer une présence quotidienne de voie publique, dans l'après-midi et dans la soirée (jusqu'à 1 h 30 au printemps et en été). En septembre 2024, le groupe 1 du GSP a dû être dissous à la suite d'une enquête administrative pré-disciplinaire relative aux pratiques professionnelles non conformes à la déontologie de certains de ses membres. Cette enquête a conduit à la cessation d'activité de ce groupe 1, dont les agents qui n'étaient pas mis en cause ont été réaffectés dans les unités de police-secours de la circonscription. Il s'ensuit qu'un seul groupe du GSP a continué d'intervenir, ce qui a pu laisser penser que l'unité était en voie d'être dissoute. Tel n'est pas le cas et sa « suppression » n'est pas à l'ordre du jour. Le GSP a fait la preuve de son efficacité, contribuant notamment à la baisse de la délinquance constatée dans les deux communes. Il convient à cet égard de souligner aussi

l'engagement des polices municipales des deux communes. Une réorganisation est en cours au sein de la direction interdépartementale de la police nationale (DIPN) des Bouches-du-Rhône afin, à terme, de reconstituer un GSP complet, qui contribuera à assurer une présence quotidienne accrue et visible sur la voie publique. Il convient de noter que la circonscription de police nationale, qui s'appuie sur un effectif de 88 agents (agents affectés, données au 31 décembre 2024), peut en outre bénéficier du soutien, lorsque nécessaire, des plus de 1 700 policiers relevant des unités départementales et interdépartementales de la DIPN des Bouches-du-Rhône. La situation des effectifs de la DIPN des Bouches-du-Rhône restera un point d'attention majeur du ministère de l'intérieur. Au-delà des effectifs, les réponses apportées à la délinquance relèvent avant tout de l'organisation des forces, de leurs doctrines d'intervention, de leur mode d'action et de leur présence sur le terrain. À cet égard, la mise en œuvre du plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien des Bouches-du-Rhône, présenté le 21 février 2025, va permettre d'accroître l'efficacité de la lutte contre la délinquance, prévoyant notamment de mieux cibler les lieux, zones et périodes où se situent les problèmes de sécurité publique et de maximiser la visibilité de l'action de la puissance publique. La mise en œuvre efficace de ce plan d'action impliquera que l'ensemble des acteurs locaux poursuivent et intensifient leur engagement en faveur de la sécurité, notamment les maires.

Données clés

Auteur : M. Yoann Gillet
Circonscription : Gard (1re circonscription) - Rassemblement National
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4269
Rubrique : Police
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 18 février 2025, page 928
Réponse publiée au JO le : 3 juin 2025, page 4547